Cinquante-septième année. - N ° 42 A Mercredi 1er mars 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1289

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

419 863 048 RCS Nantes.
POLYCAVE.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 50490 EUR.
Adresse : lieu-dit Sainte Anne Rn 165, 44360 Saint-Etienne-de-Montluc.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : « POLYCAVE» Société par actions simplifiée au capital de 50 490 Euros Siège social : RN 165 Sainte Anne 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC RCS NANTES 419 863 048 Agissant en qualité de Société Absorbante « POLYBAT» Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros Siège social : RN 165 Sainte Anne 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC RCS NANTES 799 606 496 Agissant en qualité de Société Absorbée AVIS DE PROJET DE FUSIONTRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE POLYBAT (SOCIETE ABSORBEE) PAR POLYCAVE (SOCIETE ABSORBANTE) 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société POLYBAT dont la transmission à la société POLYCAVE est prévue : Les actifs s'élevant à la somme de 96 427 € Les passifs s'élevant à la somme de 35 397 € € Les actifs nets à transmettre s'élèvent à la somme de 61 031 € 2. Augmentation du capital de la société POLYCAVE, société absorbante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce et dès lors que la Société HOLDING DES GARETTES détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société POLYBAT ainsi que de la Société POLYCAVE, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société POLYBAT contre des actions de la Société POLYCAVE. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société POLYCAVE, bénéficiaire des apports, contre les actions de la Société POLYBAT, ni à augmentation du capital de la Société POLYCAVE. En conséquence, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 22 février 2023 a été déposé le 23 février 2023, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de NANTES..